

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SPORTTIR CLUB MARCILLACOIS.**

**31 Aout 2025**

**Lieu : Salle des fêtes de Marcillac la Croisille**

### **1. Ouverture de la séance**

L'Assemblée Générale est ouverte à 9h45par le Président HILAIRE Bernard, qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

### **2. Vérification du quorum**

Nombre de membres présents : 50 – représentés : 17 Le quorum étant atteint, l'AG peut valablement délibérer. Le secrétaire de séance est désigné : VERLHAC Véronique.

### **3. Rapport moral et d'activités**

– total : 67

Le Président présente le rapport moral et d'activités de l'année écoulée. Le président informe l'assemblée du retour positif suite au **contrôle du club le mercredi 06/08 par le Service Central des Armes et Explosifs** accompagné de représentants de la Préfecture. Ce jour-là il a bien été confirmé que le règlement intérieur prévaut et qu'il sera donc **obligatoire de faire 6 tirs contrôlés sur l'année 2025/2026. Il a été demandé, lors de ce contrôle, d'envoyer à la Préfecture la liste de ceux qui n'ont pas réalisé l'unique tir contrôlé obligatoire par la FFTIR en 2024/2025.**

Pour l'année 2025/2026, vous êtes donc informés dès maintenant que la liste de ceux qui n'ont pas réalisés les 6 tirs sera transmise fin 2026 à la Préfecture. Il faut bien comprendre la responsabilité engagée par notre Président : au moindre souci c'est lui qui sera mis en cause. De plus, il a été demandé au Président la création d'un registre pour les invités : tir d'initiation. Il faudra donc qu'ils s'inscrivent (+signature) sur ce registre lors de leur passage qu'ils fournissent une photocopie de la pièce d'identité.

Un défibrillateur est obligatoire, le Président se renseigne pour savoir si le maire peut prendre en charge cette dépense. L'augmentation du prix de la licence de 2025/2026 est due à l'augmentation de 8 euros par la FFTIR et de 3 euros par le comité départemental. La part du club est inchangée. Pour le règlement des licences à venir, le règlement intérieur va être appliqué et **il sera donc rajouter au prix de la licence une amende de 70 euros à tous licenciés qui ne réglera pas sa cotisation avant le 30/07/2026.**

De plus, la FFTir n'accepte pas les commandes de licence au compte-goutte, ce qui explique que notre Président attend tous les règlements avant de commander les licences. Or chaque année,

# SportTir Club Marcillacais

Siège social : Mairie de Marcillac la Croisille

19320 Marcillac la Croisille

[www.sportirclubmarcillacais.fr](http://www.sportirclubmarcillacais.fr) Email [sportirclubmarcillacais@orange.fr](mailto:sportirclubmarcillacais@orange.fr)

Fédération Française de Tir, Ligue du Limousin, Comité de la Corrèze.

N° déclaration Préfecture : 121 du 01/02/1979

N° SIRET : 447 810 961 00014

N° Agrément Jeunesse & sport : 19 99 316 / S

N° Affiliation à la FFTIR : 2719130

il est conciliant avec les retardataires et de ce fait la majorité des licenciés est impacté par une minorité. Suite à cette assemblée générale, **il a été décidé de sévir et de fixer une date butoir pour commander les licences soit le 15/08**. Ce qui signifie que si vous n'êtes pas à jour de votre règlement (avec ou sans l'amende) ou de votre certificat médical au 15/08, votre licence ne sera pas commandée avant le mois d'octobre (attention aux détenteurs des catégories B). Le Président ainsi que les autres membres du bureau se désolent du peu de bénévoles pour l'entretien du stand. Il est important de noter que s'il n'y a pas de bénévoles pour l'entretien extérieur du stand, il sera nécessaire de faire intervenir un professionnel. Le prix de ses services sera lissé sur le montant de la cotisation du club et il paraît difficile de se passer d'entretenir les extérieurs pour pouvoir pratiquer notre sport....

## 4. Rapport financier

Le bilan financier est présenté.

## 5. Clôture

Le Président remercie les membres pour leur participation et clôt l'Assemblée à 10h46. Un pot de l'amitié a suivi la séance.

Fait à MARCILLAC LA CROISILLE , le 31 AOUT 2025.

Le Président : HILAIRE Bernard

Le Secrétaire de séance : VERLHAC Véronique

Le président, Bernard HILAIRE.

